

NOTICE EXPLICATIVE POUR LE CONSEIL COMMUNAL **DU 22 AOUT 2024**

1. Informations

Le Conseil communal est informé que le Gouvernement wallon a approuvé le 12 juin 2024, le règlement-taxe sur la demande de changement de nom voté par le Conseil communal du 23 mai 2024.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

2. Elections communales

Il est proposé au Conseil communal de ratifier l'ordonnance du Gouverneur de la Province de Hainaut relative aux modalités d'affichage et de diffusion de messages ou d'images électorales pour les élections communales du 13 octobre 2024.

Agents traitants : Alice BLOCQUEAU/Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

3. Marchés publics

Le règlement de la Centrale d'achat de la Province de Hainaut est arrivé à expiration; il a donc été renouvelé.

Les modifications portent sur la liste des marchés (celle-ci est non exhaustive) et sur la reformulation de quelques phrases.

Il est proposé au Conseil communal de marquer accord sur ce règlement.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

4. Travaux

Marché de service – Travaux d'aménagement de l'ancienne gendarmerie d'Antoing en vue d'y accueillir une maison de jeunes, rue de Crèvecœur 10 à Antoing – approbation du CSCH, de l'estimation, du mode de passation et des conditions de marché.

Le 22 juin 2023, le Conseil communal a approuvé le dossier « projet » des travaux d'aménagement de l'ancienne gendarmerie en vue d'y accueillir une maison de jeunes, rue de Crèvecœur à Antoing. Dans le cadre de ce marché, seules 2 offres nous sont parvenues. Celles-ci ayant été jugées financièrement inacceptables, il convient de lancer un nouveau marché en vue de l'exécution des travaux qui y sont prévus, la procédure de passation du marché lancée en 2023 étant clôturée. Par conséquent, le Conseil communal est invité à approuver le cahier des charges, sachant que les clauses administratives ont été mises à jour en tenant compte des dernières évolutions des réglementations en matière de marchés publics. L'estimation a été actualisée, le mode de passation et les conditions du marché sont quant à eux inchangés.

Pour rappel, ces travaux comprennent notamment la démolition de cloisons intérieures, la démolition de cheminées, la démolition de menuiseries intérieures et de parachèvements, la modification de baies existantes, la réalisation de travaux d'égouttage, le renforcement de

structures portantes, l'installation d'un élévateur PMR permettant l'accès au rez-de-chaussée, l'isolation des murs extérieurs, l'isolation de la toiture, la mise en œuvre d'enduits et de cloisons de doublage, la mise en œuvre de faux-plafonds, les travaux de peinture, l'installation sanitaires, l'installation électrique, l'installation du système de chauffage.

Ces travaux seront financés sur fonds propres et via l'appel à projets UREBA Exceptionnel 2021. Ils font suite aux travaux de réfection de toiture et de remplacement des menuiseries extérieures exécutés en 2020/2021 dans le cadre de l'appel à projets ECOBÂTIS 2018.

L'estimation actualisée du marché de travaux est de 557.179,91 € hors TVA ou 674.187,69 € TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure négociée directe avec publication préalable.

Conditions du marché :

- Critères d'attribution : le prix
- Lot unique ;
- Délai de validité de l'offre : 180 jours de calendrier ;
- Délai d'exécution : 130 jours ouvrables
- Cautionnement : 5% du marché ;
- La révision de prix s'applique ;
- Les variantes ne sont pas autorisées ;
- Les options libres ne sont pas autorisées ;
- La visite du site est requise sous peine de nullité de l'offre ;
- Agréation requise : catégorie D, classe 3.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Mélanie MORY

5. Cours d'eau

Péronnes - demande d'inscription d'un cours d'eau non navigable à l'Atlas des cours d'eau (classement)

Lors des travaux de la ligne à grande vitesse (LGV), le chantier est tombé sur une nappe d'eau souterraine.

Pour permettre le bon déroulement du chantier, l'eau a été canalisée vers la Grande ruisselle, via des buses souterraines, sauf sur les derniers 450 m où l'eau s'écoule à l'air libre, formant le cours d'eau concerné par la demande. Comme ce cours d'eau présente un haut intérêt biologique, il est proposé de demander son classement.

Comme il s'agit d'un nouveau cours d'eau, la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie a été sollicitée. Cette dernière a remis un avis favorable sur l'appellation « Rieu de la Balance ».

Sur proposition du Collège communal, il est proposé au Conseil communal :

- De marquer accord sur l'appellation « Rieu de la Balance ».
- De marquer accord sur le dossier de demande de classement de ce cours d'eau à envoyer au Gouvernement wallon

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

Politique responsable : Gauthier DUDANT

6. Cultes

a) Fabrique d'église de Calonne – compte 2023

Le conseil communal est invité à approuver le compte 2023 présenté par la Fabrique d'Eglise de Calonne avec un déficit de 1.113,89 €.

b) Fabrique d'église de Fontenoy – compte 2023

Le conseil communal est invité à approuver le compte 2023 présenté par la Fabrique d'Eglise de Fontenoy avec un boni de 7.056,85 €.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Viviane DELEPINE

7. Circulation

Règlement complémentaire de roulage pour la création d'un emplacement pour personnes handicapées à la rue Saint Pierre à Antoing.

Agent traitant : Sabine DRAPIER

Politique responsable : Gauthier DUDANT

8. Demande d'ajout d'un point à la demande du Conseiller communal Samuël VINCENT pour UCA

« Toilettes accueillantes »

Attendu que

- *La commune d'Antoing comptait par le passé des toilettes publiques au sein de la gare d'Antoing. Celles-ci sont aujourd'hui inaccessibles.*
- *A ce jour, deux vespasiennes sont à dénombrer dans la commune, l'une à proximité de l'église Saint-Pierre d'Antoing, l'autre accolée à l'église St-Amand Maubray. Celles-ci ne sont guère entretenues, et celle d'Antoing régulièrement bouchée et la toiture est fortement endommagée.*
- *Le nombre d'établissements HORECA a été réduit de près de 50% en l'espace de 20 années.*
- *Une seule toilette publique existe à ce jour à la rue du Burg, accolée au C.L.P. * mais accessible uniquement lors des événements communaux importants soit 3 fois par an.*
- *La commune d'Antoing dispose d'atouts touristiques indéniables (zone du Grand Large, centre-ville historique, anciens canaux...).*
De nombreux touristes fréquentent ces lieux.

Je demande que le collège s'engage à:

- *Créer un réseau "toilettes accueillantes" en collaboration avec le secteur HORECA, les commerçants et les espaces publics et culturels.*
Le commerçant s'engagerait alors à rendre accessibles ses sanitaires gratuitement tandis que la ville accompagnerait le commerçant en lui octroyant une prime annuelle et forfaitaire (250 à 500 euros) pour l'utilisation et le nettoyage de ses wc.
Les lieux labélisés bénéficieraient d'un logo à apposer sur la façade (voir annexe)

- *Solliciter du S.P.W. l'installation d'au moins 2 toilettes publiques aux alentours du Grand Large.*
- *Permettre le libre accès et en permanence des toilettes situées à la rue du Burg.*

** C.L.P. : centre de lecture publique »*

9. Demande d'ajout d'un point à la demande du Conseiller communal Samuël VINCENT pour UCA

« PLP Maubray / évaluation

Attendu que

En juin 2018, l'administration communale d'Antoing mettait en place, en collaboration avec la ZP du Tournaisis un PLP (partenariat local de prévention) à Maubray dans le quartier de Vezonchaux

Je demande que le collège réponde aux questions suivantes :

- *Combien de citoyens sont impliqués à ce jour ?*
- *Quel bilan peut-on en tirer 6 ans après sa mise en place ?*
- *Y-a-t-il des demandes de riverains d'autres quartiers de notre commune ?*
- *Entre-t-il dans les intentions du collège de créer d'autres PLP ? »*

10. Demande d'ajout d'un point à la demande du Conseiller communal Samuël VINCENT pour UCA

« Gestion des chats errants

Attendu que

- *Un couple de chats non stérilisés peut avoir une descendance de 5.000 chats en l'espace de 4 années*
- *La stérilisation de tous les chats a été rendue obligatoire au 01/11/2017*
- *La commune d'Antoing n'est pas épargnée par le phénomène des chats errants*
- *Plusieurs quartiers de notre commune sont clairement identifiés comme étant problématiques*

Je demande que le collège réponde aux questions suivantes :

- *A combien estime-t-on le nombre de chats errants sur le territoire communal ?*
- *Quelles sont les mesures mises en œuvre par le collège en termes de stérilisation des chats ?*
- *Bénéficions-nous de subsides pour mener à bien notre politique en matière de stérilisation des chats ? Si oui à quelle hauteur ? **
- *Quel est le montant prévu au budget communal ? **
- *Est-il suffisant ?*
- *Qui sont les partenaires actuels (trappages / refuges / vétérinaires...) ?*

- Combien de chats ont été stérilisés (mâles / femelles) ? *
- Les personnes à faible revenus / bénéficiant d'une aide sociale peuvent-elles bénéficier d'une aide communale ?

* chiffres souhaités pour la période 2014-2024 »

11. Demande d'ajout d'un point à la demande du Conseiller communal Samuël VINCENT pour UCA

« Convention BMX »

Attendu que

- Lors du CC du 28/09/2023, une convention de location-gérance a été soumise aux conseillers communaux et approuvée à l'unanimité moyennant l'ajout d'une représentation communale au sein de l'ASBL MTBIKERS ACADEMY

Je demande que le conseil communal se prononce sur :

- Le nom des représentants communaux à désigner au sein de cette asbl »

12. Demande d'ajout d'un point à la demande du Conseiller communal Samuël VINCENT pour UCA

« Élections communales 2024 »

Attendu que

- L'administration communale sera amenée à organiser le scrutin des élections communales et provinciales du 13 octobre 2024

Je demande que le collège réponde aux questions suivantes :

- A quand un achat de panneaux électoraux en métal, solution plus économique, durable et moins chronophage pour la M.O.C. *
- L'administration communale est-elle favorable aux candidatures spontanées de citoyens pour assumer les fonctions d'assesseurs, présidents de bureau... ?
Dans l'affirmative, comment comptez-vous le faire savoir à la population ?
- Quels seront les lieux / locaux de vote sur le territoire communal ?
- La neutralité des bâtiments communaux sera-t-elle garantie durant la période de campagne électorale ?
- Quelles seront les mesures envisagées afin d'assurer le bon déroulement des opérations de vote et de dépouillement ?

* M.O.C. : main d'œuvre communale »

13. Demande d'ajout d'un point à la demande du Conseiller communal Marc SOENENS pour GO

Empathie dans l'enseignement (voir annexe).

14. Demande d'ajout d'un point à la demande du Conseiller communal Fabien VERSCHEURE pour GO

Centre de Jeunes d'Antoing (voir annexe).

15. Demande d'ajout d'un point à la demande du Conseiller communal Jean-Bernard VIVIER pour GO

Gestion du Vieux Canal et du Petit Large au niveau du manque d'eau et de la pollution (voir annexe).

16. Procès-verbal

Le Conseil communal est invité à approuver le procès-verbal de la séance du 20 juin 2024.

17. Questions orales

NOTICE EXPLICATIVE COMPLEMENTAIRE
POUR LE CONSEIL COMMUNAL DU 22 AOUT 2024

15 Bis. Demande d'ajout d'un point à la demande du Conseiller communal Samuël VINCENT pour UCA

« Cable VOO CRINQUAINE »

- *Le collègue a été interpellé par écrit sur le ce point et n'a pas fourni l'ensemble des réponses aux questions posées*

Attendu que

- *Depuis plus de 3 semaines un câble installé par la firme VOO a été installé à hauteur du porche de la Crinquaine à ANTOING. Il traverse un trottoir ainsi que la voirie*
- *Ce câble a été installé sans aucune autorisation*
- *Cette installation très précaire présente un danger tant pour la circulation pédestre que pour les 2 roues*

Je demande que le collègue réponde aux questions suivantes

- *A quelle fin ce câble a-t-il été installé ? Quelle est son utilité ?*
- *Quelles sont les habitations concernées par cette installation ?*
- *Combien de temps le collègue va-t-il permettre la prolongation de cette installation ?*
- *Quand ce câble sera-t-il retiré ? »*